



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 04 JUILLET 2014
N° 7 - 2014

L'année deux mille quatorze, le quatre juillet 2014 à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Maire.

Étaient présents :

Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Maire), Monsieur BOULET Frédéric (1^{er} Maire Adjoint), Mesdames BARRE Anne, BERTHOLIER Sophie, DELAMAIN Claudine, DE MONTALEMBERT Anne, FERTAT Kristell, GUEGADEN Florbela, HIRAUX Chantal, PERNIN Stéphanie, Messieurs BAEGERT Philippe, BATTAGLIA Pierre, BERRIE Jean-Pierre, BORDESSOULLES Benoit, LEFEVRE Olivier, LEMIRE Philippe, MOREL Jean-Charles, PETIT Jean-Marie, POTTIER Daniel, TISSIER Michel, Conseillers Municipaux,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame VIBERT Magali (donne pouvoir à Monsieur BAEGERT Philippe), Messieurs FAGES Olivier (Donnant pouvoir à Monsieur PETIT Jean-Marie), GOURE Claude.

Monsieur MOREL Jean-Charles a été nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h35.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Juin 2014.
- 2°) Informations du Maire.
- 3°) N.A.P.
- 4°) Bilan de la maison de santé.
- 5°) Questions diverses.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014.

Madame le Maire signale une erreur d'année (2015 au lieu de 2013) sur le point 3 concernant la désignation des jurés d'assises. Monsieur LEFEVRE Olivier regrette de ne pas voir dans les comptes-rendus l'ensemble des commentaires évoqués pendant les séances du Conseil Municipal. Madame le Maire, avec l'accord des membres du Conseil, fera enregistrer les séances dès la rentrée scolaire. Madame BERTHOLIER Sophie demande que ces comptes-rendus soient transmis plus rapidement aux membres du Conseil. N'ayant pu prendre connaissance du dernier, elle s'abstient au moment du vote de l'approbation du compte-rendu. Celui-ci est alors approuvé à la majorité par 21 voix « pour ».

2. INFORMATIONS DU MAIRE.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été nommée 2^{ème} vice-présidente du Syndicat des Maisons du Bornage, chargée du suivi des actions.
- Madame le Maire signale que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 juillet 2014 concernant l'achat d'une tondeuse autoportée et la validation des avenants des lots 5 et 8 de la maison de santé.
- Madame le Maire signale la réception d'un courrier de la S.N.C.F. demandant à la commune d'Héricy de reconstruire le pont situé rue de la Croix Neuve dans un délai de 6 à 10 ans.
- Madame le Maire signale que le Docteur FAY a pris ses fonctions dans la Maison de Santé.
- Madame le Maire informe le conseil d'une prochaine mise à jour du site communal et du prochain remplacement du serveur informatique.
- Madame le Maire s'excuse auprès des administrés de la gêne occasionnée par la panne du panneau lumineux pendant deux jours, ayant empêché la diffusion du changement d'horaire de la réunion du conseil municipal.

3. N.A.P.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal qu'elle n'a pas reçu officiellement la réponse de l'Inspection Académique, et demande de reporter ce sujet à un prochain conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

4. BILAN DE LA MAISON DE SANTE.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le bilan financier de la Maison de santé joint en annexe, présenté par Monsieur BOULET Frédéric, Adjoint au Maire.

Monsieur BOULET Frédéric :

- Précise que la quotité d'emprunt (100 000 €) est faible par rapport à l'autofinancement,
- Rappelle qu'aucune subvention n'a pu être perçue car les travaux étaient commencés avant l'acceptation des demandes de subventions,
- Répond à Monsieur TISSIER Michel que les travaux d'aménagement de l'étage ne sont pas prévus et donc non commencés, mais qu'il existe un sanitaire, une cuisine et une pièce de repos en état. Il n'y a pas d'activité professionnelle possible à cet étage, sauf si cette activité est déjà réalisée au rez-de-chaussée et si certains frais, comme le désenfumage, sont réalisés.
- Confirme à Monsieur LEFEVRE Olivier qui demandait s'il y avait toujours des doutes sur l'occupation prévue de la maison de santé que celle-ci accueille un médecin, et prochainement une diététicienne, une sophrologue, un podologue et une ostéopathe. Si l'ensemble des professionnels de santé avaient été conventionnés, des subventions auraient pu être perçues par l'A.R.S. Par ailleurs monsieur MOREL Jean-Charles confirme que les locations des activités des spécialistes de la maison médicale sont de 1100 euros/mois avec des remboursements de 730 euros mensuels.

Madame BERTHOLIER Sophie fait remarquer que cette opération n'est pas rentable pour la commune. Monsieur LEFEVRE Olivier et monsieur MOREL Jean-Charles lui répondent que la santé n'a pas à être rentable, comme l'éducation. Elle est nécessaire pour les habitants de la commune.

Monsieur BOULET Frédéric précise enfin que les gouttières sont hors d'usage. Un devis pour la rénovation complète de celles-ci est égal à 13 511,52€. Il reste 3 914,21€ sur l'opération n°68 – Maison de santé après mandatement des sommes engagées, sans ce devis : Il manque donc la somme de 10 817,31€. De plus, le passage final de la société ANDICT, chargée du contrôle et des conformités de la maison de santé pourrait occasionner des dépenses supplémentaires estimées à 3 000,00€. Il reste la somme de 107 910,54€ sur l'opération n°24 – GS3 après mandatement des sommes engagées.

Monsieur BOULET propose au Conseil municipal la décision modificatrice suivante :

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 24 – GS3, article 2313 - 13 817,31 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 68 – Maison médicale, article 2313 + 13 817,31 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition à l'unanimité.

1. QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur LEFEVRE Olivier demande des nouvelles de Monsieur FAGES Olivier : Madame le Maire lui répond qu'il est actuellement en déplacement en Chine, et qu'il sera certainement présent au prochain conseil municipal. Sa réintégration en France est prévue en 2015.
- Madame le Maire précise que le premier étage de la salle du Clos reste à aménager. Il est nécessaire de déposer un dossier avant la fin de l'année pour pouvoir prétendre à une subvention. Madame le Maire propose de créer une école de musique dans cet étage, séparable en trois ou quatre pièces, et demande aux membres du Conseil de réfléchir à cette proposition pendant l'été.
- Concernant l'accident récent d'une enseignante dans les escaliers de l'école élémentaire, Madame BERTHOLIER Sophie s'interroge sur la lenteur des réparations de ces lieux. Monsieur BOULET Frédéric lui répond que les travaux sont connus (signalés régulièrement par le directeur de l'école élémentaire à la mairie avec copie à l'inspection de Fontainebleau) et prévus pendant les vacances solaires de juillet et août 2014.



❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14.

❖

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,

Monsieur MOREL Jean-Charles

Madame Sylvie BOUCHET BELLECOURT